

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint Denis, le 24/12/2020

Covid-19 : Nouvelle souche du virus en Afrique du Sud

Suite à l'annonce d'une nouvelle variation du virus de la covid-19 en Afrique du Sud qui présenterait une plus forte contagiosité, la préfecture et l'agence régionale de santé de La Réunion ont convenu des mesures suivantes immédiates :

- Pour les liaisons aériennes entre l'Afrique du Sud et La Réunion :
 - maintien de la suspension de toutes les liaisons aériennes
- Pour les arrivées de navires en provenance d'Afrique du Sud :
 - obligation de réalisation d'un test RT-PCR, avec résultat négatif, préalablement à toute autorisation de débarquement d'un passager,
 - soumission de l'ensemble des personnels de navigation à la réalisation d'un test RT-PCR, avec résultat négatif, avant toute intervention à bord des personnels portuaires en charge des opérations de chargement et déchargement.

En cas de résultat positif, le confinement à bord sera mis en oeuvre.

Ces mesures seront revues autant que nécessaire sur instructions des autorités sanitaires nationales, saisies de cette alerte également traitée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).